



CONSEIL
DE QUARTIER

Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

Procès-verbal de la onzième assemblée du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire tenue le 6 décembre 2011, à L'École des Ursulines, dans le bâtiment du gymnase situé au 3, ruelle des Ursulines, à 19 h

PRÉSENCES :

MM.	Denis L'Anglais	Président
	Benoît Bossé	Vice-président
M ^{mes}	Françoise Sorieul	Trésorière
	Michelle Doré	Administratrice
	Margo Ménard	Administratrice
MM.	Gilles Dufour	Administrateur
M ^{me}	Anne Guérette	Conseillère municipale

Il y a quorum.

ABSENCE :

M ^{me}	Émilie-Jennifer Desbiens	Secrétaire
M.	Louis-Jean Rousseau	Administrateur

Un poste est vacant.

AUTRES PARTICIPANTS ET PARTICIPANTES :

M ^{me}	Sandra Guilbert	Arrondissement de La Cité-Limoilou
M.	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
M ^{me}	Mireille Charland	Secrétaire de rédaction

Outre les noms énumérés ci-dessus, 10 (dix) personnes assistaient à cette assemblée

ORDRE DU JOUR

11-11-01	Ouverture de l'assemblée	19 h
11-11-02	Lecture et adoption de l'ordre du jour	
11-11-03	Théâtre du Petit-Champlain <ul style="list-style-type: none">• Présentation• Questions, commentaires du public et du conseil de quartier	19 h 05
11-11-04	Fonctionnement du conseil de quartier – poste à pourvoir	19 h 50
11-11-05	Procès-verbal du conseil d'administration du 15 novembre 2011 <ul style="list-style-type: none">• Adoption• Affaires découlant du procès-verbal	19 h 55
11-11-06	Période d'information réservée à la conseillère municipale	20 h 05
11-11-07	Période de questions et de commentaires du public	20 h 15
11-11-08	Promenade Samuel-De Champlain secteur du Cap-Blanc - résolution	20 h 25
11-11-09	Rapport des délégations <ul style="list-style-type: none">• Comité de suivi du projet d'agrandissement de L'Hôtel-Dieu• Table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou• Table des présidents des conseils de quartier du littoral	20 h 35
11-11-10	Suivi des dossiers <ul style="list-style-type: none">• Comité circulation et transport• Orientations et plan d'action 2011-2012• Résidence de tourisme• Registre des suivis des résolutions• Comité des grands événements• Rencontre des travaux publics, déneigement et autres sujets• Page Facebook et compte Twitter• OBNL pour protéger l'arrondissement historique du Vieux-Québec	20 h 45
11-11-11	Période de questions et de commentaires du public	21 h 15
11-11-12	Trésorerie <ul style="list-style-type: none">• Paiement de la secrétaire de rédaction• Frais de représentation• État des revenus et des dépenses	21 h 20
11-11-13	Correspondance <ul style="list-style-type: none">• <i>Lettres transmises</i><ul style="list-style-type: none">○ Résolution concernant les amuseurs publics• <i>Communications écrites reçues</i><ul style="list-style-type: none">○ Limites de territoire des conseils de quartier, AR M. Laurent Lessard, 15 novembre 2011○ Chantier naval du Roi, rue des Vaisseaux-du-Roi, lettre du MCCCCF, 17 novembre 2011	
11-11-14	Divers <ul style="list-style-type: none">• Bilan du PDQ et autres dossiers• PTI	

11-11-15 • Nombre de conseillers municipaux
• Restaurant Côtes à Côtes
Levée de l'assemblée

21 h 30

11-11-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Denis L'Anglais, président, procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h.

11-11-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- **Adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M. GILLES DUFOUR, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de quartier avec les ajouts suivant au point *Divers* 11-11-14 « PTI », « Nombre de conseillers municipaux » et « Restaurant Côtes à Côtes ».

Adoptée à l'unanimité

11-11-03 THÉÂTRE DU PETIT-CHAMPLAIN

- **Présentation**

Mme Sandra Guilbert présente le projet de café-terrasse du Théâtre du Petit-Champlain. Le Théâtre souhaite utiliser une petite portion du parc Félix-Leclerc qui longe le mur du théâtre, tout en laissant un passage dégagé pour l'accès au parc. Il s'agit d'une rencontre d'information et de discussion en vue d'une future consultation publique (modification de zonage).

Un responsable du Théâtre présente ses arguments aux membres du conseil et aux citoyens (clientèle paisible, OBNL, vie de quartier, etc.).

- **Questions, commentaires du public et du conseil de quartier**

Les membres et les citoyens échangent et posent des questions aux représentants du Théâtre.

Les membres se montrent favorables, mais soulèvent quelques inquiétudes (bruit, usage associé, déplacement de l'abreuvoir, sonorisation, possibilité d'installations permanentes, etc.).

Voir rapport de consultation en annexe.

11-11-04 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE QUARTIER – POSTE À POURVOIR

Le poste est affiché sur le site Internet du conseil de quartier, personne ne s'est manifesté pour l'instant. Le président invite les citoyennes intéressées à se présenter.

11-11-05 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 NOVEMBRE 2011

- **Adoption du procès-verbal du 15 novembre 2011**

SUR PROPOSITION DE M^{ME} MARGO MÉNARD DÛMENT APPUYÉE PAR M. BENOÎT BOSSÉ, IL EST RÉSOLU d'adopter le procès-verbal du 15 novembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

- **Affaires découlant du procès-verbal**

Aucune affaire découlant du procès-verbal.

11-11-06 PÉRIODE D'INFORMATION RÉSERVÉE À LA CONSEILLÈRE MUNICIPALE

M^{me} Anne Guérette présente les informations suivantes :

- **Assemblée annuelle** : Environ 60 personnes ont assisté à son assemblée annuelle du 16 novembre 2011.
- **PTI - Marché du Vieux-Port** : Rien n'est prévu pour rénover le Marché du Vieux-Port bien qu'il y ait eu belle amélioration des heures d'ouverture. **Écolobus** : Nous attendons toujours des nouvelles de l'Écolobus, mais il serait souhaitable d'agrandir le parcours. **Lien mécanique** : En réponse à une question, elle précise qu'aucun montant n'est réservé à ce projet.
- **Côte Gilmour** : Un montant est prévu pour des travaux de réparation de la côte Gilmour. M^{me} Guérette rencontre les responsables de la Commission des champs de bataille vendredi prochain. Elle fera un retour sur cette rencontre à la prochaine assemblée du conseil de quartier.

11-11-07 PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE COMMENTAIRES DU PUBLIC

Aucune question, aucun commentaire.

11-11-08 PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN SECTEUR DU CAP-BLANC - RÉOLUTION

Résolution CA-11-52

Résolution concernant la promenade Samuel-De Champlain dans le secteur du Cap-Blanc

Attendu que

- une voie piétonne et cycliste longe la totalité du boulevard Champlain;
- la promenade Samuel-De Champlain intègre les voies piétonne et cyclable qui longent le boulevard Champlain;
- les phases prévues du prolongement de la promenade Samuel-De Champlain ne couvrent que les segments à l'ouest de la côte Gilmour;
- une partie du secteur Cap-Blanc fait partie de l'arrondissement historique;
- des travaux de lutte à l'érosion devront être poursuivis le long du littoral dans ce secteur.

SUR PROPOSITION DE M. GILLES DUFOUR DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} MARGO MÉNARD, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire recommande à la Ville de Québec :

1. que les voies piétonne et cyclable soient séparées lorsque l'espace le permet (notamment le segment allant du stationnement de la piscine du parc Notre-Dame-de-la-Garde jusqu'à la jetée de l'anse Brown et le segment de la rue du Cap-Diamant);
2. que la plaque descriptive de l'œuvre « Do-Ré-Mi-Fa-Sol-La-Si-Do » soit relocalisée à l'écart de la voie cyclable pour des raisons de sécurité des piétons et des cyclistes;
3. que des écrans visuels (végétaux de hauteur contrôlée ou autres) soient prévus dans les secteurs où les hangars/containers du Port de Québec longeant la promenade Samuel-De Champlain bloquent la vue sur le fleuve;
4. que du mobilier urbain du type utilisé sur la promenade Samuel-De Champlain soit aménagé dans le secteur du Cap-Blanc;
5. que les toilettes publiques existantes soient accessibles aux heures de fréquentation;
6. que les percées visuelles situées face aux deux stationnements de la rue Champlain et visibles du boulevard Champlain soient aménagées et embellies de végétaux de basse taille
7. que l'on ajoute des plaques et ou des monuments commémorant l'histoire de l'Anse-des-Mères, Près-de-ville, et du Cap-Blanc (Les Éboullis, histoire maritime, débardeurs, l'immigration et anciens quai.).

Adoptée à l'unanimité

Une lettre de transmission sera rédigée par M. Denis L'Anglais.

11-11-09 RAPPORT DES DÉLÉGATIONS

- **Comité de suivi du projet d'agrandissement de L'Hôtel-Dieu**

La prochaine rencontre du comité aura lieu en mai prochain. M^{me} Margo Ménard a joint M. Etter au moment où les médias faisaient état de la possibilité d'ajouter une tour sur le site actuel. Celui-ci lui a affirmé que cette possibilité n'était qu'une hypothèse qui n'a pas été retenue. Il a confirmé qu'il n'y a aucun changement au projet initial en ce qui concerne la volumétrie. Il s'est dit prêt à rencontrer le conseil de quartier à sa demande. La prochaine rencontre du comité aura lieu en mai prochain.

- **Table des présidents des conseils de quartier de l'arrondissement de La Cité-Limoilou**

Une rencontre aura lieu le vendredi le 9 décembre prochain.

Les conseils de quartier ne seront pas abolis; toutefois, M. L'Anglais rédigera une lettre rappelant la position du conseil indiquant qu'il n'a pas été vraiment consulté (voir mémoire). Il demandera l'appui des autres conseils.

- **Table des présidents des conseils de quartier du littoral**

La prochaine rencontre se tiendra le 13 décembre prochain.

11-11-10 SUIVI DES DOSSIERS

- **Comité circulation et transport**

M. André Martel a relancé les fonctionnaires pour connaître l'avancement des dossiers et fixer une rencontre en janvier, mais n'a pas eu de retour pour le moment.

- **Orientations et plan d'action 2011-2012**

Aucun développement.

- **Résidences de tourisme**

Pas de réponse de Mme Suzanne Verreault au sujet de l'autorisation de principe pour former un comité sur le développement économique. M. Denis L'Anglais désire la rencontrer prochainement et la relancera à ce moment.

- **Registre des suivis des résolutions**

Les membres font leurs commentaires sur le tableau présenté par M^{me} Mireille Charland (format de date, ajout des résolutions des années antérieures, etc.).

L'accès à une page intranet pour l'ensemble des membres du conseil de quartier faciliterait grandement les mises à jour d'un tel tableau. M. André Martel évalue la possibilité de créer cette page en ce moment et informera prochainement les membres des différentes possibilités.

- **Comité des grands événements**

À la suite à la rencontre du 1^{er} décembre dernier, un tableau a été produit répertoriant les différents événements et les inconvénients qu'ils peuvent possiblement entraîner (circulation/transport, environnement, bruit/lumière, communications/information, sécurité publique). Les membres doivent faire

l'exercice de remplir le tableau en indiquant quelles sont les problématiques pour chaque événement. Une copie électronique du tableau leur sera transmise par M. André Martel.

M. Bossé exprime son désaccord quant au choix d'emplacement du Marché allemand de Noël. Un citoyen partage son point de vue.

Résolution CA-11-53

Résolution concernant le déroulement d'activités à la place de l'Hôtel-de-Ville, monument Taschereau et Noël allemand

Considérant la *Déclaration de Québec sur la sauvegarde de l'esprit du lieu*, adoptée à Québec, le 4 octobre 2008;

Considérant que le Plan directeur du quartier a pour orientation 8 de *Développer une activité touristique de qualité respectueuse du quartier et de ses résidents*;

Considérant que le Plan directeur du quartier a pour objectif 8.2 de *Déconcentrer et améliorer la gestion des activités d'animation sur rue et dans les espaces publics*;

Considérant que le Plan directeur du quartier a pour orientation 9 de *Consolider et améliorer le pôle culturel que constitue le quartier*;

Considérant que le Plan directeur du quartier a pour objectif 9.1 *d'Encadrer la tenue d'événements culturels et minimiser leurs impacts sur la vie des résidents du quartier et l'environnement*;

Considérant que le Plan directeur du quartier a pour objectif 9.4 *d'Améliorer la qualité visuelle des installations temporaires et du pavoiement lors des événements culturels*;

Considérant que l'édition 2011 du *Noël allemand*, qui se tient place de l'Hôtel-de-Ville, au pied du monument Taschereau, ne tient compte d'aucun de ces objectifs, notamment en empiétant sur la voie publique et en exploitant un espace dont plus de la moitié est constituée de verdure;

Considérant les structures disgracieuses qui la supportent et l'installation, sur l'espace vert et sur la voie publique, d'équipements servant aux systèmes d'éclairage et de sonorisation et à l'entreposage de déchets;

Considérant l'exiguïté du site et la configuration des installations événementielles qui ne favorisent pas la libre circulation, tant piétonne que du transport en commun;

Considérant que le site demeure clôturé près de quinze jours alors que l'événement ne se tient que sur deux fins de semaine;

Considérant que la tenue de tout événement sur ce site est incompatible avec le déroulement de cérémonies religieuses telles que les mariages et les enterrements;

Considérant les positions antérieures du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire, du Comité des citoyens du Vieux-Québec et du Conseil de la Fabrique Notre-Dame de Québec à l'effet que ce site doit demeurer libre de toutes activités festives ou événementielles;

SUR PROPOSITION DE M. BENOÎT BOSSÉ DÛMENT APPUYÉE PAR M. DENIS L'ANGLAIS, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire réitère son appui à la tenue de l'événement du *Noël allemand* et demande aux élus de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou d'inciter les promoteurs de cet événement à choisir un site plus approprié pour sa tenue.

Adoptée à l'unanimité

• Rencontre des Travaux publics, déneigement et autres sujets

Il n'y a pas eu de nouvelle rencontre, mais la neige générée par le nettoyage de la patinoire à place D'Youville est ramassée régulièrement.

• Page Facebook et compte Twitter

M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens étant absente, le point est reporté à une rencontre ultérieure.

- **OBNL pour protéger l'arrondissement historique du Vieux-Québec**

11-11-11 M^{me} Émilie-Jennifer Desbiens étant absente, le point est reporté à une rencontre ultérieure.
PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Un citoyen informe les membres du conseil que la plaque odonymique de la place Taschereau est intitulée *Place de l'Hôtel de Ville*.

11-11-12 **TRÉSORERIE**

- **Paiement de la secrétaire de rédaction**

Résolution CA-11-54

Paiement de la secrétaire de rédaction

Considérant que l'assemblée dépasse 2 h 30 et en application de la résolution CA-11-25,

SUR PROPOSITION DE M^{ME} FRANÇOISE SORIEUL DÛMENT APPUYÉE PAR M. GILLES DUFOUR, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire autorise le paiement de 100 \$ à M^{me} Mireille Charland pour le secrétariat de rédaction de l'assemblée du 6 décembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

- **État des revenus et des dépenses**

M^{me} Sorieul indique aux membres que le solde du compte est de 130 \$.

11-11-13 **CORRESPONDANCE**

- **Lettres transmises**
 - Résolution concernant les amuseurs publics
- **Communications écrites reçues**
 - Limites de territoire des conseils de quartier, AR M. Laurent Lessard, 15 novembre 2011
 - Chantier naval du Roi, rue des Vaisseaux-du-Roi, lettre du MCCCCF, 17 novembre 2011

11-11-14 **DIVERS**

- **Bilan du PDQ et autres dossiers** : Le bilan sera présenté à l'assemblée de février prochain.
- **PTI** : M. Benoît Bossé propose qu'une ressource de la Ville vienne présenter ce qui est proposé et prévu spécifiquement pour le quartier dans le PTI. Mme Anne Guérette a fait état de plusieurs projets qui concernent le quartier au point 11-11-06. M. André Martel transmettra un document comprenant les projets inscrits au PTI qui touchent le quartier et l'arrondissement.
- **Étude sur les besoins en loisir** : Les membres attendent toujours l'étude de besoin en loisir de la Ville pour donner ou non un appui au Collège François-de-Laval. Le point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine assemblée.
- **Nombre de conseillers municipaux** : M. Denis L'Anglais présente le projet de résolution.

Résolution CA-11-55

Nombre de conseillers municipaux

SUR PROPOSITION DE M. DENIS L'ANGLAIS DÛMENT APPUYÉE PAR M. BENOIT

BOSSÉ, IL EST RÉSOLU que le conseil d'administration du conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire transmette à l'Assemblée nationale son désaccord concernant le projet de la Ville de Québec de réduire le nombre de conseillers municipaux à 21.

Adoptée à l'unanimité

• **Restaurant Côtes à Côtes**

Une consultation publique aura lieu le 17 janvier, un avis sera distribué porte à porte.

11-11-15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée par M. Denis L'Anglais à 21 h 40.

(S) DENIS L'ANGLAIS

Denis L'Anglais
Président

(S) ÉMILIE-JENNIFER DESBIENS

Émilie-Jennifer Desbiens
Secrétaire

**RAPPORT DE CONSULTATION DU 6 DÉCEMBRE 2011
PROJET DE CAFÉ-TERRASSE – THÉÂTRE DU PETIT-CHAMPLAIN**

1- Avis préliminaire

Le conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou a demandé au conseil de quartier du Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline-Parlementaire d'étudier et de donner un avis préliminaire relativement au projet de café-terrasse du Théâtre du Petit-Champlain.

Les citoyens et commerçants du secteur ont été conviés à participer à cette discussion au moyen d'un carton d'invitation distribué de porte en porte.

La présentation technique du dossier a été faite par M^{me} Sandra Guilbert, de la Division de la gestion du territoire de l'Arrondissement. Par la suite, les promoteurs du projet, MM. Ulric Breton et Philippe Boulanger, ont présenté de l'information sur le projet de café-terrasse et répondu aux questions du public et du conseil d'administration du conseil de quartier.

2- Questions et commentaires du public et du conseil de quartier :

Questions :

Parasols ou auvents fixes : Les représentants du théâtre respecteront les exigences de la Ville en cette matière, le concept est en élaboration. Un membre du conseil signale que si le concept prévoit l'installation d'auvents fixes, il faudra s'assurer de les autoriser au plan réglementaire.

Chemin d'accès au parc, espace dégagé de 3,5 mètres : Est-ce que le chemin d'accès au parc est essentiel? L'escalier peut-il constituer le seul accès au parc? Les membres du conseil observent qu'il y a confusion entre la terrasse actuelle et le chemin d'accès au parc qui passe par la terrasse. R. : Le chemin d'accès représente l'accès universel au parc, l'escalier est donc insuffisant.

Terrasse sur le trottoir : Avec la création d'une terrasse dans le parc, est-il pensable de ne plus permettre la partie de la terrasse actuelle sur le domaine public (le trottoir)?

Aménagement de la terrasse : L'aménagement de la nouvelle terrasse sera à la charge du propriétaire. Toutefois, il est signalé que la Ville doit faire des travaux de drainage dans le parc.

Arbre : L'arbre situé en bordure de la terrasse sera protégé. Dans cette perspective, à titre d'exemple, la Ville ne permettra pas l'installation de pavés unis au pied de l'arbre.

Terrasse et falaise : La terrasse prend fin à l'escalier localisé au fond du parc, elle n'empiétera pas dans la falaise.

Nombre de places : La demande pour la nouvelle terrasse située dans le parc est pour 34 places. Ces places s'ajoutent aux 24 places déjà autorisées sur le domaine public (trottoir).

Fontaine pour boire : Puisque la Ville effectuera des travaux de drainage dans le parc, afin de rendre plus accessible la fontaine pour boire et éliminer la confusion entre celle-ci et la terrasse actuelle, le conseil suggère de déménager la fontaine ailleurs dans le parc.

Heures d'ouverture de la terrasse, clientèle : L'horaire de la terrasse actuelle est variable. Par exemple, durant la saison estivale et en fonction de la température, la terrasse ouvre généralement à 11 h 30, l'heure de fermeture se situe entre 21 h ou 24 h, du lundi au mercredi et parfois le jeudi. Du vendredi au dimanche, la terrasse ferme à 1 h ou 1 h 30 du matin. Il arrive fréquemment que la terrasse ferme à 22 h 30. Au chapitre de la clientèle, il ne s'agit pas de la clientèle typique des bars. Il s'agit davantage d'une clientèle qui fréquente le théâtre ou qui déambule dans la rue du Petit-Champlain. Lorsqu'il n'y a personne dans la rue, il y a peu de personnes sur la terrasse. Les représentants du théâtre ajoutent que les résidents du secteur n'ont jamais porté à leur attention de plainte concernant la terrasse. En réponse à une question, il est précisé que la Ville peut limiter les heures d'ouverture de la terrasse en recourant à l'outil réglementaire de la permission d'occupation.

Contingement des bars, permission temporaire : Puisqu'il sera possible de consommer de l'alcool sans obligation de manger, est-ce qu'il sera nécessaire d'ajouter un bar au contingentement de la zone? Peut-on autoriser le projet par permission temporaire de 5 ans afin d'évaluer son impact sur le milieu? R. : Il est possible de recourir à la permission temporaire. Toutefois, il est importe de mentionner que le théâtre devra investir des sommes importantes pour l'aménagement du café-terrasse. Dans cette perspective, la permission temporaire n'apparaît pas appropriée. Deux autres outils peuvent être considérés, la modification à la réglementation de zonage de la zone en ajoutant un bar au contingentement des bars de cette zone ou l'autorisation du café-terrasse par permission d'occupation spécifique au Théâtre du Petit-Champlain. Dans ce dernier cas, advenant la fermeture du théâtre, la permission d'occupation cesserait.

Commentaires du public et avis préliminaire du conseil de quartier :

Le représentant de la Coopérative de solidarité du Quartier Petit-Champlain signifie verbalement et par écrit l'appui de la coopérative au projet du Théâtre du Petit-Champlain visant l'aménagement d'une terrasse extérieure sur une partie du parc Félix-Leclerc. De plus, il dépose une lettre du « Groupe Restos Plaisirs », gestionnaire du restaurant « Lapin Sauté », dont la terrasse estivale donne sur le parc Félix-Leclerc, lettre appuyant le projet du Théâtre du Petit-Champlain.

Un résident/commerçant exprime son appui au projet. De plus, étant donné que le café-terrasse est rattaché au théâtre, il estime qu'il n'y aura pas de difficulté avec la clientèle de la terrasse.

Les membres du conseil de quartier se montrent sympathiques au projet d'aménagement d'un café-terrasse par le Théâtre du Petit-Champlain dans une partie du parc Félix-Leclerc. Toutefois, au plan réglementaire ils suggèrent à la Ville de procéder par une permission d'occupation, celle-ci répondant directement à la demande du Théâtre du Petit-Champlain tout en permettant de mettre fin à l'usage de café-terrasse à cet endroit si jamais les activités du théâtre venaient à cesser. Par ailleurs, un membre indique qu'il s'opposera à la demande de modification dans la mesure où celle-ci prévoit la sonorisation du café-terrasse.

Sans en faire des exigences formelles, les membres ont exprimé les préoccupations suivantes :

- les heures de fermeture du café-terrasse;
- l'intégration dans la réglementation des éléments concernant les abris fixes, le cas échéant;
- la protection de l'arbre située en bordure de la nouvelle terrasse;
- la possibilité de déménager la fontaine pour boire à l'extérieur de la zone de la terrasse (dans la mesure où la Ville effectuera des travaux de drainage dans le parc);
- le chemin d'accès au parc, dégagement de 3,5 mètres, et l'escalier.